Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26172A-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/172 – FINANCES – BÂTIMENT B9 DGFIP – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Brigitte COCARD

Considérant que par contrat de concession d'aménagement en date du 16 juillet 2021, la Ville a confié pour une durée de 25 ans à la SEM.VIE la réhabilitation, commercialisation et exploitation d'une friche industrielle,

Considérant que le bâtiment, d'une superficie de 3 479 m² est mis à disposition pour partie de la DGFIP (1 087 m²) afin d'assurer l'arrivée du personnel en septembre 2023 sur site,

Considérant que la SEM.VIE a travaillé avec les services de la DGFIP pour établir le programme de travaux à réaliser,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26172A-DE

Considérant que les travaux se sont achevés fin avril et la remise des clés a eu lieu le 2 mai 2023. Le bail définitif entre la SEM.VIE a été signé avec prise d'effet au 1er mai 2023. L'arrivée des salariés de la DGFIP est intervenue à partir de septembre 2023,

Considérant que le projet d'un montant global de 2 007 934 € HT (acquisition + travaux) a été subventionné par l'État au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 551 572 €. Le solde de la subvention DSIL a été versée en décembre 2023,

Considérant qu'en 2024, à la demande de la ville de Vierzon, des travaux ont été réalisés pour un montant de 30 360 € HT pour accueillir et recentraliser les réserves muséales dans le sous-sol du B9 en plus des archives municipales et du Rail Club. Les surfaces occupées et mise à disposition de la commune et la CCVSB ont été réparties en fonction,

Considérant qu'en lien avec la DGFIP, un ensemble d'actions a été mené afin de contrôler et d'optimiser la qualité de l'air du bâtiment de Vierzon. Un premier audit réalisé par SOCOTEC a révélé des concentrations élevées de CO_2, des débits d'extraction insuffisants, des grilles d'entrée d'air manquantes ainsi qu'un changement d'usage du bureau A13 en salle de formation. Bien qu'aucune gêne n'ait été signalée par les agents, ces constats pouvaient représenter un risque,

Considérant que les interventions nécessaires ont été mises en œuvre : l'installation des grilles d'entrée d'air, l'adaptation du réseau de ventilation pour le changement d'usage des bureaux, et une vérification post-travaux par SOCOTEC. Une seconde campagne de mesures n'a pas permis de reproduire exactement les conditions initiales, en raison d'un dysfonctionnement des capteurs et d'une organisation différente. Une expertise Dommages-Ouvrage a été engagée afin d'obtenir une évaluation indépendante. Les débits mesurés après travaux par le bureau d'études COMBIOSOL ont confirmé la conformité du système.
L'expertise DO a confirmé l'absence de dommage et le bon fonctionnement général du système de ventilation, tout en soulignant la non-pertinence des anciennes mesures post-travaux,

Considérant que l'ensemble des mesures prises assure désormais une installation conforme et performante, et la possibilité de visites complémentaires, d'échanges techniques ou de nouvelles évaluations demeurent ouvertes,

Considérant qu'en 2025, l'opération génère une participation de la collectivité d'un montant de 126 987,87 € HT, soit 152 385,44 € TTC,

Vu l'avis favorable de la commission de contrôle en date du 15 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques Contractuelles et Personnel en date du 15 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver le compte rendu annuel d'activité du bâtiment B9 – DGFIP pour l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26172A-DE

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026